

Etude à charge contre la cigarette électronique : le fabricant briviste fulmine

BRIVE-LA-GAILLARDE ECONOMIE

Publié le 05/10/2015 à 09h00



Les liquides de cigarette électronique sous bonne garde. © SALESSE Florian



C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. La publication de trop à charge contre la cigarette électronique.

Lundi dernier, la DGCCRF (direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes) a publié une étude stipulant que « 90 % des liquides et des chargeurs de cigarettes électroniques sont non-conformes », en raison notamment de mauvais étiquetages et d'erreurs sur les dosages des produits.

Des conclusions qui font bondir les dirigeants de DLICE, le fabricant briviste de liquides, troisième sur le marché français, avec plus de 800 boutiques de revente, et européen. « On tape sur les mauvais ! », assène Julien Stuck, chargé de la communication et du marketing. « Les professionnels de la cigarette électronique sont lassés d'être mis en cause. Depuis 10 ans, nous n'avons fait aucun mort, alors que le tabac en a fait 70.000 ».

La cause de cette colère lasse ? Pas tant l'enquête en elle-même que la manière de présenter ses résultats. « 90 % des produits non conformes, c'est un titre choc, mais qui fait un amalgame entre le contenu, les liquides, et le contenant, les

étiquettes, qui, pour quelques millimètres, peuvent ne pas être conformes, décrypte Loïc Casadéi, community manager et graphiste. Et non conforme ne veut pas dire impropre à la consommation ».

« Les professionnels de la cigarette électronique travaillent main dans la main avec la DGCCRF. Nous avons même initié une réglementation pour garantir des normes sanitaires et de sécurité aux clients, par rapport notamment aux fabricants de liquides chinois », poursuit Julien Stuck. Et des normes AFNOR sont en cours d'écriture pour sécuriser encore un marché en pleine ébullition. Soit maladresse, soit parti pris, la DGCCRF a fait, selon lui, « un raccourci coupable » en publiant ainsi son étude. Qui plus est, en plein débat parlementaire sur la classification et la vente de la cigarette électronique.

« Le vap'bashing à tous crins, ça suffit ! », insiste Loïc Casadéi.

Blandine Hutin

blandine.hutin@centrefrance.com

BRIVE-LA-GAILLARDE **ECONOMIE**

